



UFCV



Projet Pédagogique 2023-2024



CENTRE DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE UFCV

ClairMatin

Place de l'Eglise

63230 Saint-Ours-Les-Roches

Accueil du centre

Chemin du compas

63230 Saint-Ours-Les-Roches

SOMMAIRE

1 L'organisme

A UFCV

B Projet Educatif UFCV

2 L'Accueil de Loisirs

A Presentation

B Horaire

C ClairMatin

D Ecole Maternelle

3 Les intentions éducatives

A Intention éducative

B Objectifs et moyens

4 Journée type / Vie Quotidienne

A Journée type

B Point sanitaire/infirmier

5 L'équipe d'animation

A Composition

B Rôles et responsabilités

6-Evaluation

7-Annexe

A Grille tarifaire

B Règlement intérieur

C Dossier inscription

D Guide portail animation

1 L'ORGANISME

A UFCV

Fondée en 1907, l'UFCV est une association nationale de jeunesse et d'éducation populaire à but non lucratif. Reconnue d'utilité publique, elle est agréée association éducative complémentaire de l'enseignement public.

De la petite enfance au grand âge, nous croisons votre chemin. Nous sommes ces animateurs qui accueillons vos enfants au centre de loisirs. Ces passionnés qui organisent des colos pour les jeunes, et des séjours pour les personnes en situation de handicap.

B PRINCIPAUX ELEMENT DU PROJET EDUCATIF DE L'UFCV

Le Projet Educatif des Accueils de Loisirs de l'UFCV définit les objectifs prioritaires suivants :

Le centre de loisirs est un lieu qui favorise les relations, les échanges et la communication entre toutes les personnes dans le centre :

- Le directeur, les animateurs et les parents
- Les enfants entre eux
- Les parents et les enfants
- Les adultes du centre entre eux
- Le directeur du centre et la mairie (élus et techniciens)
- Le directeur du centre et son responsable local à l'UFCV

Le centre de loisirs construit, de manière permanente, entre les animateurs et les enfants, une relation éducative centrée sur les projets, actions et activités collectives adaptées à la réalité des enfants (leurs âges et compétences, leurs besoins).

Cela se concrétise par :

-La mise en place de différentes formes de jeux, le jeu étant un moyen essentiel de développement et de socialisation de l'enfant dans le centre de loisirs

-Les animateurs s'appuient sur 4 approches de l'activité :

- >Laisser jouer
- >Donner à jouer
- >Jouer avec
- >Faire jouer

-Les animateurs s'appuient sur une conception de l'organisation articulée autour de 4 axes :

- >Des espaces préstructurés et permanents avec des moyens à disposition (humains, matériels)
- >Des ateliers ponctuels avec de moyens mis à disposition (humains, matériels, financiers)
- >Des petits et grands événements (temps concentré, exceptionnel, orchestré, fédérateur)
- >Des projets transversaux aux trois modes précédents (chaque acteur est porteur du projet)

Le centre de loisirs est un lieu organisé sur les principes de la Convention Internationale des Droits des Enfants :

Cela se concrétise :

-Par les attitudes éducatives des directeurs de centre de loisirs et leurs équipes d'animation qui veillent à développer la communication, les relations dans le centre par tous les moyens à leurs convenances

-Par des accueils adaptés à chaque enfant présentant les meilleures conditions de sécurité physique, affective et morale. En ce sens les équipes d'animation sont amenées à réfléchir sur la manière dont les enfants peuvent être regroupés (groupe de compétences, d'affinités, choix d'activités, âges)

-Par des recrutements d'animateurs adaptés, qualifiés et en nombre. Le taux d'encadrement pour les enfants les plus jeunes sera supérieur à celui des plus âgés. En aucun cas les taux d'encadrement ne seront inférieurs aux normes réglementaires.

Le centre de loisirs est une forme d'accueil qui répond à la fois aux nécessités de prise en charge des enfants et à leurs besoins en matière de découverte, de créativité, d'imagination, de dépassement

-Pour vivre ensemble

-Pour une organisation des espaces-concernant autant les espaces intérieurs que les espaces extérieurs. Cette organisation est réfléchiée en amont du fonctionnement du centre et actualisée régulièrement en fonction des nécessités et besoins : espaces d'activités pré-aménagés permanents, espaces de repos, espaces d'accueils spécifiques selon les âges, espaces de rangements, etc.

-Pour une organisation du temps qui favorise la sécurité et la convivialité entre les participants :

->Temps d'accueil matin et soir (plages horaires)

->Organisation de base d'une journée-type (horaires)

->Adulte référent pour chaque enfant

-Pour un lieu ouvert sur l'extérieur permettant régulièrement des sorties en groupe autour d'activités dans le milieu local, voire au-delà (sorties à la journée, nuitées, mini camps...)

-Pour des activités qui favorisent l'expression et la créativité des enfants à travers la mise en place de projets à la portée et en dehors du champ des activités traditionnelles ou occupationnelles

-Pour des activités diversifiées qui permettent aux enfants d'exprimer leurs choix pour être en cohérence avec les objectifs ci-dessus, le directeur du centre de loisirs met en place des instances de régulation et d'évaluation régulières du travail avec son équipe d'animation

->Pour vérifier en permanence l'adéquation entre les objectifs du projet pédagogique et les moyens mis en œuvre (programme d'activité, projets en cours de réalisation, moyens humains, en locaux, matériels, en temps, en budget...)

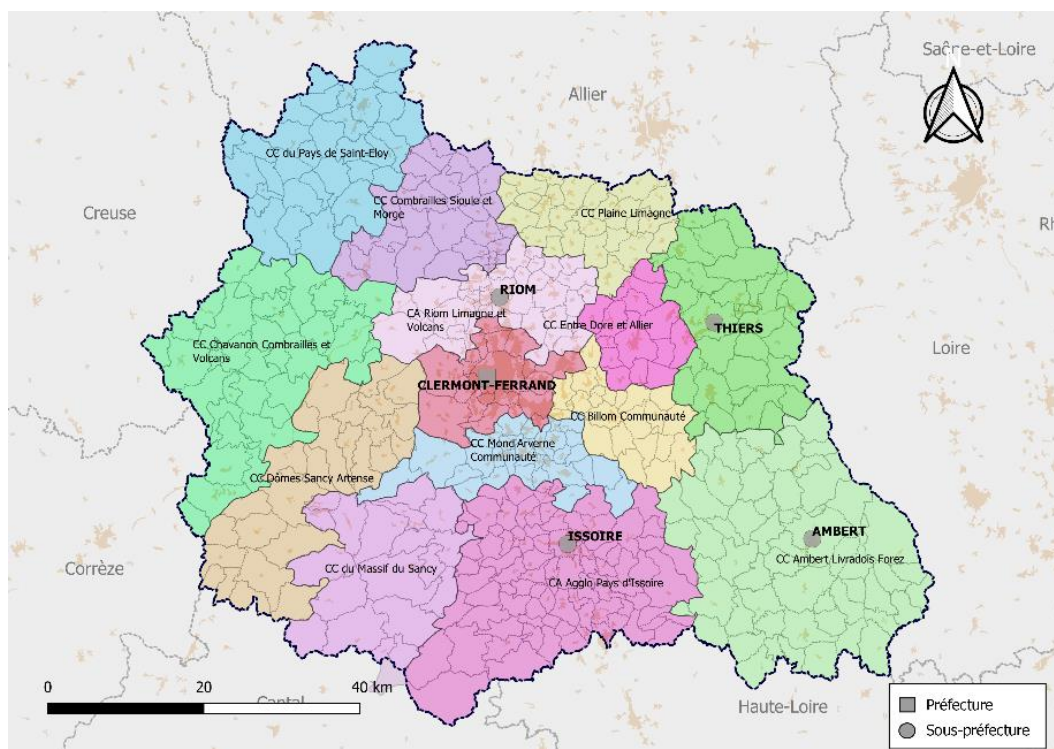
->Pour relancer les animateurs sur le sens de l'action (objectifs du projet éducatif : valeurs et relations éducatives avec les enfants, communication avec les parents et les partenaires extérieurs)

->Pour faire part à l'UFCV et à la mairie de l'avancement des projets, des réussites et des obstacles éventuels.

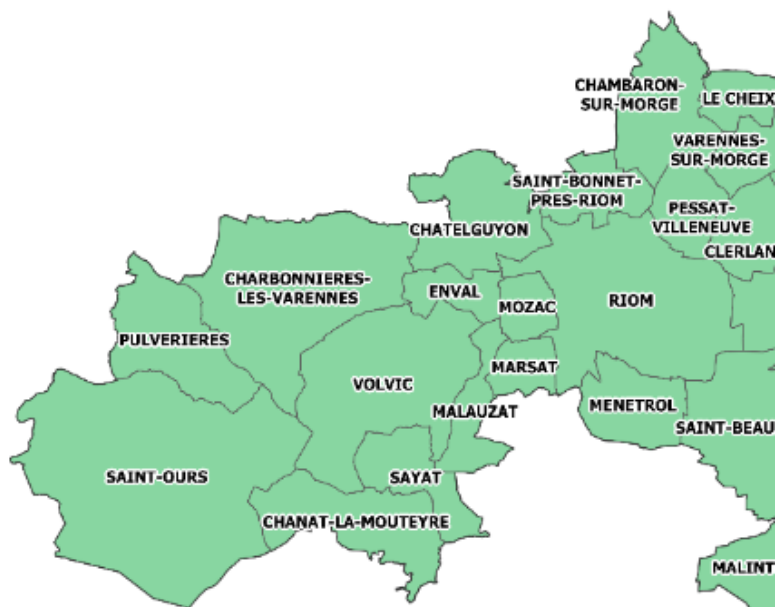
2 L'ACCUEIL DE LOISIRS

A Présentation :

L'accueil de loisirs propose un service d'accueil pour les enfants des communes Saint-Ours-Les-Roches, Chanat-La-Mouteyre, Malauzat et Pulvérières durant les vacances scolaires (excepté aout).



Les enfants sont accueillis de 3 à 12 ans dans le cadre de l'accueil de loisirs extra-scolaire avec un effectif plafond de 40 enfants. 16 enfants 3-5 ans. 24 enfants 6-12 ans.



B Horaires ouverture :

Vacances de Toussaint ->23/10/2023 au 27/10/2023
->30/10/2023 au 03/11/2023 (01/11/2023 férié)

Vacances de Noël ->26/12/2023 au 29/12/2023
->02/01/2023 au 05/01/2023 (01/01/2024 férié)

Vacances d'Hiver ->19/02/2024 au 23/02/2024
->26/02/2024 au 01/03/2024

Vacances de Printemps ->15/04/2024 au 19/04/2024
->22/04/2024 au 26/04/2024

Vacances d'Été ->08/07/2024 au 12/07/2024
->15/07/2024 au 19/07/2024
->22/07/2024 au 26/07/2024

Fermeture en Août 2024

C ClairMatin



Le centre de loisirs ClairMatin est situé à Saint-Ours-Les-Roches, un village de 1600 habitants dans le département du Puy-De-Dôme.

Le centre ClairMatin accueille divers séjours de vacances en pleine nature pour tous les publics : vacances pour enfants et jeunes, mini séjours des accueils de loisirs, vacances adaptées organisées, accueil de personnes porteuses de handicaps.

Nous sommes donc dans une démarche de partage du lieu avec les autres personnes acteurs de la vie du centre.

Au sein du centre de loisirs les enfants sont accueillis de 9h00 à 16h30.

Nous avons à disposition : -une salle d'activité

-un espace extérieur

-un espace sanitaire (toilettes +lavabos)

-un self adapté

D Ecole Maternelle



L'école Maternelle est située dans le village de Saint-Ours-Les-Roches à 76m soit 2min de marche du centre de Loisirs ClairMatin.

L'école Maternelle est ouverte de 7h30 à 9h00 pour accueillir les enfants inscrits au centre de loisirs puis de 16h30 à 18h00 pour le départ des enfants.

Elle est également utilisée durant les temps d'activités (9h30-12h/14-16h30) par les enfants de 3-5 ans lors de certaines activités.

L'école Maternelle met à disposition : -un hall d'accueil pour les enfants/parents.

-un espace sanitaire (toilettes +lavabos)

-une salle de motricités

-une salle de sieste/repos

-un préau

-une cour extérieure

3 intentions éducatives

A Les intentions éducatives

Aujourd'hui, les valeurs développées par les accueils de loisirs sont des valeurs sociales et éducatives même si, encore, beaucoup de familles voient, avant tout, dans l'accueil de loisirs un moyen pratique de « garde » pour leurs enfants. En effet, son apport est une contribution de plus en plus importante dans un ensemble socio-éducatif, et c'est pourquoi d'autres parents sont plus soucieux du travail et des contenus éducatifs véhiculés.

L'accueil de loisirs, de part sa spécificité, s'inscrit comme un relais de l'organisation sociale et familiale. Il est facteur d'intégration sociale.

Les intentions éducatives de la direction de l'accueil de loisirs ClairMatin concernent :

->L'éducation et l'acquisition de comportements sociaux et citoyens

->Le loisir, la détente

->La découverte, l'apprentissage

->L'expression

->Le développement de l'autonomie, l'épanouissement de la personnalité et des potentiels

->La création du lien social entre les différents intervenants éducatifs et les partenaires

B Objectifs et moyens

1 Vivre ensemble : favoriser des relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide en :

-élaborant des règles de vie au quotidien (ce qui est négociable, ce qui ne l'est pas)

-organisant la répartition en groupes : mixité des âges ou sociale, compétences, . . .
suivant les projets

-en suscitant le partage, la coopération, le respect et la politesse au quotidien

-en favorisant et prenant en compte la parole et l'expression de tous les enfants

-en accueillant tout enfant, quelque soit sa situation de handicap

2 respecter le rythme de vie de l'enfant, c'est-à-dire développer un équilibre entre moments individuels et collectifs en :

-privilégiant une répartition en groupes d'âges suivant les activités et les projets pour proposer des ateliers accessibles et adaptés

-suscitant, sans imposer l'activité, pour laisser l'accès à des temps personnels de repos, d'intimité, à ceux qui le souhaitent

-proposant des ateliers d'intensité variée et répartis de façon équilibrée sur la journée, la semaine : ateliers demandant de la concentration mais favorisant les apprentissages les matins, temps calmes et de relaxation après le repas, . . .

-permettre aux enfants de vivre des temps de vacances en laissant de la place au repos, à la détente, au dépaysement, à la fantaisie, à l'initiative personnelle, au jeu : en organisant différemment certains temps de restauration

3.favoriser l'autonomie de l'enfant : permettre à l'enfant d'agir, de réaliser, de créer et de s'investir dans la mise en place de projets d'activités en :

-laissant place à des temps formels et informels afin de favoriser les apprentissages en matière d'hygiène sanitaire, d'hygiène alimentaire, vestimentaire, (ex : se laver les mains, aller aux toilettes, manger tout seul, goûter, se servir, ...)

-responsabilisant et participant activement à ce que l'enfant réalise par lui-même et participe au rangement de son atelier. Une activité a ses intérêts, ses buts et aussi ses contraintes.

-Privilégiant l'acquisition des notions de sociabilité, de responsabilisation et d'autonomie

4 permettre à l'enfant de trouver sa place au sein d'un groupe, dans les locaux, et s'y épanouir en :

-accueillant chaque nouvel enfant par une visite et une présentation de chaque adulte et enfant

-mettant en place des temps d'accueil d'arrivée, de départ facilitant un moment d'échange et de dialogue avec les enfants et leurs parents

-aménagement divers espaces de loisirs, détente, rangements accessibles en libre autonomie

-favorisant l'expression, la création et la mise en valeur des ressources de l'enfant

-permettant l'accès à tous quelque soit son milieu social, familial : tarifs en fonction du quotidien familial

5 favoriser l'éveil, la découverte, l'initiation, l'apprentissage et l'accès à la connaissance et à la culture en :

-apprenant de nouvelles techniques (ex : recyclage des déchets, ...)

-élaborant des projets à thème (ex : jardinage, environnement, animaux, ...)

-favorisant la découverte de nouveaux matériaux (terre, bois, ...) lieux (sorties pédagogiques, sportives, ...), jeux, chants et personnes (intervenant extérieurs, ...)

-développant l'esprit de créativité, d'imagination par le biais de multiples activités (contes, cabanes, ...)

6 développer la citoyenneté par la prise de conscience des droits et devoirs de l'enfant en :

-observant et mettant en place des projets autour du respect de la nature et de l'environnement

-reconnaissant l'enfant comme un être à part entière capable de s'exprimer, d'agir et de réaliser : réunions d'enfants, prise de parole, ...

-favorisant la liberté individuelle dans le respect de l'autre et de son environnement

-apprenant à l'enfant à respecter contraintes et obligations dans une optique de sociabilité, de vie en collectivité et de respect à l'autre

7 assurer la sécurité physique et affective de l'enfant (climat convivial et sécurisant) en :

- Assurant une surveillance formelle et informelle de l'enfant dans les différents espaces intérieurs et extérieurs de l'accueil de loisirs
- protégeant physiquement les enfants : un surveillant de baignade pour toute sortie aquatique, casquette et crème solaire pour les temps chauds, trousse à pharmacie et fiche sanitaire pour chaque sortie, ...
- favorisant le dialogue en toute circonstance : avoir un accueil rassurant et sécurisant pour l'enfant et ses parents
- accueillant les familles : « parents rassurés = enfant détendu »
- respectant la réglementation des accueils de loisirs : taux d'encadrement, ...
- créant de l'intimité par l'aménagement des espaces (décoration) ; privilégiant le confort (coin lecture) ; donnant des repères spatiaux temporels relationnel (enchaînement des activités et des temps de vie quotidienne, alternance des activités)

8 axer notre démarche autour de projets d'activités spécifiques afin de permettre à l'enfant de découvrir, de s'approprier son environnement, d'entrer en contact avec les autres, de s'exprimer en :

- transmettant une démarche et suscitant l'envie à réaliser une activité
- tenant compte de la capacité de l'enfant en fonction de son âge, en lui laissant l'accès libre à un autre espace de jeu
- recherchant constamment des projets originaux, nouveaux et enrichissants, en fonction de l'actualité (ex : développement durable), du temps (fêtes, ...)
- décloisonnant certaines activités afin de privilégier des moments individuels (bruit quand les enfants sont trop nombreux, inattention, ...)
- assurant la gestion du stock de matériel
- privilégiant l'intervention de personnes extérieures
- tenant compte des envies des enfants : « l'enfant ne doit pas faire tout ce qu'il veut, mais doit vouloir ce qu'il fait », mise en place de réunions, boîte aux lettres ou aux idées, ...
- initiant des projets et laissant l'enfant se les approprier
- favorisant des activités permettant le développement de l'imaginaire

9 coordonner une équipe en :

- découvrant ce qui se fait ailleurs,
- profitant des ressources du territoire
- préparant des actions, des projets ensembles et en s'entraînant

- participant activement aux réunions
- s'investissant dans des formations internes et/ou qualifiantes
- participants aux entretiens individuels afin que chaque salarié puisse faire le point sur son fonctionnement et ses compétences
- faisant de la recherche d'activités plus élaborées
- échangeant sur ses idées et courants pédagogiques (ex : respect du rythme de vie de l'enfant), la préparation d'activités, les objectifs des animations et évaluations
- s'organisant dans son travail par l'élaboration d'un système de rangement du matériel
- s'appuyant sur les compétences et envie de chacun et la répartition des tâches
- exprimant ses besoins, ses difficultés, ses questionnements
- recrutant des animateurs occasionnelles porteurs de leurs propres richesses afin d'éviter la routine
- rencontrant des personnes extérieurs et d'autres structures pour créer un réseau, enrichir les compétences et évoluer dans le secteur professionnel

4 Journée type/Vie Quotidienne

La vie quotidienne joint tous les moments de la journée. Il ne se traduit pas par des temps d'activités, mais par un apprentissage à la vie en collectivité.

La journée type est le dérouler de la journée qui va être mis en place et orchestrer par l'équipe d'animation. Elle est modulable avec l'équipes d'animations en fonction des besoins/envies des enfants.

A Journée type

7h30-9h : accueil du matin

Un animateur accueille les enfants et leurs parents dans la salle d'accueil. Il s'occupe de l'inscription (pointage horaire manuelle + électronique) des enfants.

Les enfants déposent leurs affaires au porte manteau, mettent leurs chaussons et rejoignent la salle d'éveil avec un autre animateur.

Possibilité d'un temps d'échange avec les parents.

9h-11h30 : activités du matin

Les enfants se répartissent par tranche d'âge et partent à leurs lieux d'activités avec leurs animateurs. Les enfants peuvent être mélanger lors de grands jeux ou de sortie régulièrement dans la semaine.

11h30-12h : temps de récréation

Les enfants ont la possibilité de jouer en plein air ou de faire des jeux de sociétés en intérieur.

12h-13h : repas

Passage aux toilettes obligatoires pour tous les enfants.

Les enfants rejoignent le self. Les 3-5 ans sont servis à des tables adaptés tandis que les 6+ se servent en autonomie sous le regard des animateurs.

Chaque midi un animateur référent aide les petits aux services : remplissage eau, découpage aliments . . .

En fin de repas les petits débarrassent avec leurs animateurs référents.

Les enfants (6+) débarrassent eux mem leurs plateaux en suivant le tri sélectif. Ils nettoient et montent les chaises de leurs tables ainsi que celles des petits.

13h30-14h15 : temps calme

Les enfants se répartissent par tranche d'âge. Les petits vont à l'école maternelle pour un temps de sieste/histoire d'environ 15-20min (plus ou moins selon le besoin de sommeil chaque enfant). Dessin, coloriage, ateliers lecture, jeux calme sont à leurs dispositions.

Les grands ont à leurs dispositions un coin de lectures, des jeux de sociétés, des dessins/coloriage, la cour extérieure s'ils souhaitent rester dehors.

14h15-16h : activités de l'après-midi

Les enfants se répartissent par tranche d'âge et partent à leurs lieux d'activités avec leurs animateurs. Les enfants peuvent être mélanger lors de grands jeux ou de sortie régulièrement dans la semaine.

Tous les groupes d'activités sont rentré pour 16h (hors cas exceptionnels) à l'école maternelle de St-Ours.

16h-16h30 : gouter

Les enfants passent obligatoirement aux toilettes avant le gouter

Les animateurs distribuent le gouter aux enfants en extérieur si le temps nous le permet.

16h30-18h30 : accueil du soir

Les enfants sont en jeux libre. Ils ont la possibilité de jouer en intérieur ou extérieur, seul ou avec les animateurs.

Au départ avec ses parents, l'enfant va chercher ses affaires puis est accompagné par l'animateur s'occupant de l'inscription (pointage horaire manuelle + électronique) des enfants.

Possibilité d'un temps d'échange avec les parents.

B Point Infirmier Sanitaire

Un meuble infirmerie est à l'accueil du centre de loisirs.

Chaque animateur peut avoir la responsabilité des soins aux enfants. Il doit obligatoirement se désinfecter les mains avant les soins et doit obligatoirement noter dans le carnet d'infirmerie : Qui (nom de l'enfant), Quand (date/heure), Ou (lieu de l'incident), Quoi (soin donnés/tel 15 etc....).

En sortie les animateurs sont équipés de trousse secours avec la liste des numéros d'urgence.

L'assistant sanitaire et/ou le directeur du centre de loisirs à la mission supplémentaire de : Informer l'équipe des cas particuliers (forte allergie/PAI etc...)

Tenir à jour le meuble pharmacie et les trousse de secours

Appeler les parents et/ou alerter les secours

Aucun enfant ne peut recevoir de médicaments de la part d'un animateur, assistant sanitaire ou directeur du centre de loisirs.

Pour ce faire il est impératif que les PAI des enfants soit à jour et complet.

A la demande des parents avec ordonnance à l'appui, il est exceptionnellement possible d'administrer un médicament à un enfant durant la journée.

5 L'équipe d'animation

A Composition

- > 1 directeur BAFD/BAFD en cours
- > 2 animateurs BAFA (diplômé)
- > 2 animateurs stagiaire BAFA
- > animateur bénévole occasionnels
- > autres intervenants

B Rôles et responsabilités

L'équipe d'animation :

- >est référente auprès des enfants : accompagne, écoute, encourage, valorise, protège leur intégrité
- >sait s'adapter aux situations en faisant preuve de souplesse ou d'autorité, représente le "cadre"
- >est actrice du projet pédagogique et responsable des activités planifiées
- >favorise la communication et le lien avec les familles
- >définie les intérêts éducatifs de l'activité (que va-t-elle apporter à l'enfant)
- >prépare le matériel, aménage les lieux, repère les risques et dangers
- >motive, dynamise le groupe et permet à chacun de s'intégrer dans l'animation
- >mène l'animation en assurant la sécurité du groupe
- >vérifie, range, nettoie les lieux après l'activité
- >fait un point, une évaluation, un bilan de l'animation proposée
- >est responsable des enfants qui lui sont confiés
- >est garant des règles de sécurité
- >est à l'écoute : explique, discute, échange

L'équipe de direction :

- >être moteur de l'équipe d'animation dont il fait partie et être à son écoute pour stimuler, encourager, conseiller
- >rédige et est garante du respect du projet pédagogique et du fonctionnement de l'accueil, en y impliquant ses collègues
- >assurer une présence sur le terrain afin d'évaluer le travail et d'envisager les éventuelles améliorations à apporter
- >animer les différentes réunions : apporte aide, conseils et a un rôle de formateur auprès des animateurs/stagiaires ponctuels

->veille à la sécurité et à l'hygiène de la structure, des enfants et de l'équipe d'animation

->assure le bon fonctionnement du centre en étant garant de la législation en vigueur

->rend compte, aux instances et responsables du déroulement du centre

->assure le suivi administratif du site

->gère la gestion budgétaire du site au regard du budget attribué pour l'année

Autres intervenant :

->l'équipe de direction ClairMatin assure le bon dérouler des différents séjours et organisme au sein du centre d'accueil ClairMatin.

->l'équipe du personnel technique ClairMatin assure l'entretiens des locaux, des sanitaires.

->l'équipe de cuisine assure la restauration et la plonge du repas.

->les prestataires d'activités assurent la préparation, l'encadrement et le déroulé de leur activité. Les animateurs vont alors les seconder en aidant/informant sur des problèmes que pourrait rencontrer les enfants. Les animateurs restent responsables du groupe d'enfants.

6 Evaluation

L'évaluation est un moyen pour nous de voir le résultat de nos actions menés tous aux longs de l'année. Elle nous permet de savoir si nous avons complètement atteint nos objectifs généraux et opérationnels ou pas.

L'évaluation nous aide également à prendre du recul pour que nous puissions réajuster notre mode de fonctionnement.

5 indicateurs de réussite mis en place :

La pertinence de nos actions : les objectifs adaptés au public, contexte, problème posé ?

L'efficacité de nos actions : objectifs atteints ? dans quelles proportions ? difficultés rencontrées et solutions apportées ? effet attendu des actions proposées ?

L'efficience de nos actions : les effets obtenus sont-ils à la hauteur des moyens (humains, matériels, temporels) engagés ?

L'utilité de nos actions : impact sur les publics, leur comportement individuel et social, ... ?

La cohérence de nos actions : objectifs et actions sont-ils en adéquation avec les intentions éducatives de l'organisateur.

L'évaluation peut-être effectuer : en amont (préventif)

Pendant (réactif/adaptatif)

En avale (réflexion)

Le recueil d'information passe par plusieurs moyens : Observation

Temps de discussion

Tableau de bord

Réunions d'équipe

D'autres outils d'évaluation sont mis en place pour les animateurs en termes de bilan des animations et de la vie quotidienne. Des auto-évaluations sont également régulières.

Des outils de suivi spécifiques aux stagiaires sont également réalisés et revus à chaque période d'accueil.

7 Annexe

Les documents annexes ci-dessous sont fournis sous format PDF indépendamment du projet pédagogique.

A Grille tarifaire

B Règlement intérieur

C Dossier inscription

D Guide portail animation

Ces mêmes documents seront disponibles, joint au projet pédagogique en format papier à l'accueil de loisirs.